

Lille, le 2 Juin 2020

Règlement de la Commission des Thèses en Mathématiques de l'ED SPI

La Commission des Thèses a été mise en place conjointement par les Laboratoires de Mathématiques des Universités de Lille et Polytechnique Hauts-de-France.

Rôle :

Choisir les rapporteurs pour les soutenances de Thèse des doctorants des laboratoires concernés. Le Directeur de Thèse doit proposer au moins trois rapporteurs et la Commission en choisit deux. Les rapporteurs doivent être¹ :

- soit habilités à diriger des recherches,
- soit professeurs ou assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du CNU (document accessible sur le site de l'École Doctorale¹),
- soit professeurs étrangers.

Les rapporteurs doivent appartenir à un établissement extérieur à la Région des Hauts-de-France et n'avoir aucune implication dans le travail ni du (de la) doctorant(e) ni de l'équipe encadrante pendant la durée de la thèse.

Composition :

Les membres du Bureau du Domaine Mathématique et les deux directeurs des laboratoires sus-nommés font automatiquement partie de la Commission. Peut être membre *ad hoc* tout membre habilité à diriger des recherches d'un des deux laboratoires, après avis des personnes mentionnées dans la phrase précédente. La Commission se choisit un Responsable parmi ses membres.

Fonctionnement :

• Avant la proposition des rapporteurs et du jury au Président de l'Université d'inscription du candidat, le Directeur de Thèse contacte le Responsable de la Commission². Il lui fournit les informations suivantes :

- Nom du doctorant.
- Titre de la Thèse.
- Liste des articles de la Thèse (si elle existe).
- Résumé de la Thèse.
- Nom du(des) directeur(s) de la Thèse.
- Liste des candidats pour être rapporteurs.
- Ses créneaux libres dans les deux ou trois semaines qui suivent le contact.

1 Voir http://edspi.univ-lille1.fr/fileadmin/nguyen/Soutenance/Guide_soutenances_ADUM-1.pdf. Pour les Thèses en cotutelle les conditions sont différentes, comme expliqué dans le même lien.

2 ctheses-math@univ-lille.fr

- Le Responsable de la Commission constitue un Comité selon les règles ci-dessous et fixe une date et un lieu pour une réunion de ce Comité avec le Directeur de Thèse.

- Le Comité est composé d'au moins

- un membre de la Commission, et
- deux autres membres des laboratoires, choisis pour leur proximité au thème de travail.

Tout membre de la Commission peut participer au Comité s'il le souhaite et si le lieu et la date de la réunion lui conviennent.

- La réunion s'effectuera, sauf cas exceptionnel, en présentiel (y compris par video conférence).

- Lors de la réunion, le Directeur de Thèse, ou bien la personne mandatée par lui, a une dizaine de minutes pour présenter :

- le doctorant,
- la Thèse,
- les rapporteurs potentiels.

- Après la présentation, le Comité évalue le projet de soutenance puis, ou bien choisit deux rapporteurs parmi les trois proposés par le Directeur de Thèse, ou bien demande à celui-ci de faire de nouvelles propositions.

- Au plus tard 48 heures après la réunion, le Responsable de la Commission confirme la décision du Comité dans une lettre au Directeur de Thèse.

Quelques commentaires sur la procédure :

- L'expérience de la Commission des Thèses montre que le délai entre le premier contact du Directeur de Thèse et la réunion du Comité est variable. Dans des circonstances normales, deux ou trois semaines sont suffisantes. Mais certaines conditions peuvent rendre difficile la constitution du Comité :

- disponibilité des collègues,
- sujet pointu de la Thèse qui complique la constitution du Comité,
- date de la demande (examens, vacances, ...).

- Il est indiqué sur le site de l'École Doctorale¹ que le Directeur de Thèse doit présenter le nom des deux rapporteurs 7 semaines avant la soutenance de la Thèse et que les rapporteurs doivent présenter leur rapport 4 semaines avant la soutenance de la Thèse. Ceci ne laisse que 3 semaines aux rapporteurs pour rédiger leur rapport. Il vaut mieux donc prévoir un délai plus large que les 7 semaines indiquées.

Liste des membres de la Commission des Thèses

(année 2020/21) :

Responsable : Alexis Virelizier (Université de Lille), ctheses-math@univ-lille.fr

Membres du bureau de domaine et directeurs de laboratoires :

Université de Lille :

Patrick Popescu-Pampu

Benoît Fresse

Emmanuel Fricain

Université Polytechnique Hauts-de-France :

Serge Nicaise

David Coupier